

N/réf: CVV/ADC/2022/07

Affaire suivie par Antoine de CONTENCIN

Objet : Demande d'avis technique – Direction des routes

Mme la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres Mme Coralie DESNOUES Mail Lucie Aubrac 79 028 NIORT Cedex

Madame la Présidente,

La Société Publique Locale UniTri est un établissement public local créé en 2019 pour construire un centre de tri au bénéfice du million d'habitants présents sur son territoire et qui couvre toute ou partie des départements de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Pour réaliser cet équipement d'une capacité de presque 50 000 tonnes par an, un marché public a été attribué à un groupement d'entreprises régionales et nationales d'un montant de 35 millions d'euros d'investissement.

Ce centre de tri, c'est en quelques mots :

- un projet de territoire partagé par treize collectivités actionnaires de cinq départements et de deux régions,
- un investissement public de près de 35 millions d'euros,
- une quarantaine de postes qui seront réservés aux personnes en insertion,
- une chaîne de tri qui sera capable de valoriser une plus grande partie des déchets que nos actuels centres vieillissants
- un tri des plastiques à la résine pour mieux les valoriser et assurer leur recyclage
- un projet qui va permettre de réduire l'impact des activités humaines (moins de transports, plus de matériaux recyclés, une insertion paysagère respectueuse de son environnement, ...)

Le projet UniTri fait aujourd'hui l'objet d'une Demande d'Autorisation Environnementale, dont le dossier sera très prochainement instruit par les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Le futur centre de tri sera implanté sur la ZAE de la Croisée, à LOUBLANDE (79) et LA TESSOUALLE (49), au pied d'un échangeur de la RN 249, sortie n°12. Le choix du comité de pilotage s'est notamment porté sur ce terrain du fait de l'accessibilité immédiate du site en sortie de la RN249.

L'illustration, jointe à la présente, montre l'implantation du centre de tri dans la zone d'activités de La Croisée. Les poids lourds proviendront pour la quasi-totalité de l'échangeur et transiteront sur site en empruntant respectivement l'entrée située au sud-est de la parcelle, puis la sortie située au sud-ouest. Le flux de véhicules légers transitera par un accès distinct.

En termes d'impact routier, mes services ont compilé les prospectives liées à l'étude d'impact du centre de tri, et les données des entreprises actuellement en activité sur la ZAE. Les activités en place sont notamment une entreprise de travaux publics située en face du projet au sud, et une entreprise d'affrètement et d'organisation de transport, au sud-ouest.

L'activité du centre de tri génèrera in fine un trafic moyen journalier de 40 poids lourds, et entre 30 et 40 véhicules légers. Ce dernier chiffre est un maximum : en effet, quarante équivalents temps plein seront ouverts au bénéfice de travailleurs en insertion, et à ce titre nous travaillons avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour mettre en œuvre une solution de transport en commun. Les entreprises actuellement implantées sur la Zone d'Activité génèrent un trafic moyen journalier de 20-25 poids lourds (activités d'affrètement, de travaux publics et de construction).

Par l'intermédiaire de la présente, je sollicite l'avis du Conseil Départemental, et plus particulièrement la Direction des routes, sur les conditions d'accès à la Zone d'Activité depuis la RD 171. Entre autres, je souhaite m'assurer que les caractéristiques du carrefour entre la route du Puy-Saint-Bonnet et la RD 171 sont satisfaisantes vis-à-vis des estimations de trafic présentées plus haut.

Mes services restent à votre entière disposition pour éclaircir les points d'incompréhension qui pourraient subsister.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cédric VAN VOOREN
Président Directeur Général